

VILLE DE CARCASSONNE

N° 23160

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXPOSITION DU LUNDI 26 JUIN 2023 AU LUNDI 3 JUILLET 2023 APAJH 11 - FOYER DE CAPENDU

Chapelle des dominicaines

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de l'APAJH 11 – Foyer de Capendu – 9 lotissement Les Mûriers 11700 CAPENDU d'organiser une exposition,

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de la mise à disposition de manière temporaire du lundi 26 juin 2023 au lundi 3 juillet 2023.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 26 mai 2023

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230526-10184-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023